

LÉGATION DE SUISSE
WASHINGTON D. C.

Le 30 mars 1934.

Ref. G. 19/9

USA Accords commerciaux.

Eidg. Volkswirtschaftsdepartement
HANDELSABTEILUNG
* - 9. APR. 1934 *
8 - Ush. / 2-1
3-1
6-1

Hr. Min.
zum Entsch. in bezug auf
Stf. Abmt

Monsieur le Directeur,

La Chambre des Représentants a adopté hier, par 247 voix contre 111, la loi donnant au Président les pouvoirs nécessaires pour négocier et conclure des accords bilatéraux de commerce et l'autorisant à réduire (ou augmenter) éventuellement de 50% les tarifs douaniers américains. Comme le vote de la commission le faisait prévoir, le vote de la Chambre fut entièrement politique en ce sens que tous les démocrates sauf onze ont voté en faveur de la loi, tandis que tous les républicains sauf deux ont voté contre. Tous les amendements proposés par les adversaires de la loi ont été rejetés sauf deux qui n'étaient pas combattus par le Gouvernement. Le premier est celui qui limite à trois années la durée des pouvoirs conférés au Président. Il est logique, puisque cette durée correspond à celle des fonctions du Président actuel. Quant au second, il déclare que "rien dans la loi ne pourra être interprété comme donnant une autorité quelconque au Président pour annuler ou réduire d'une façon quelconque les dettes d'un Gouvernement étranger envers les Etats-Unis". Le projet de loi va maintenant au Sénat où la discussion sera certainement plus longue qu'à la Chambre et sans doute encore plus vive. De nombreux amendements y seront présentés avec plus de chances d'être adoptés. On

Au Département fédéral de l'Economie publique,
Division du Commerce,

B e r n e



- 2 -

croit toutefois que le texte accepté par le Sénat sera à peu de chose près celui de la Chambre.

Ainsi que je vous l'ai écrit, certains de nos importateurs fondent de grands espoirs sur les pouvoirs accordés au Président dans l'idée que la Suisse pourra en profiter pour obtenir l'abaissement de certains droits qui ont sensiblement réduit nos exportations aux Etats-Unis. La question doit être mise à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du "Trade Council" du Consulat Général de New York. D'autre part, un de nos compatriotes, profitant de ses relations personnelles avec le Secrétaire d'Etat Hull lui a écrit une lettre, dont il m'a remis confidentiellement une copie, pour attirer son attention sur certains faits et certains chiffres qui militent en faveur d'un arrangement entre la Suisse et les Etats-Unis. La conclusion de cette lettre est que la base d'un accord entre les deux pays serait un échange plus libre, 1) de coton contre des produits manufacturés de coton, 2) d'automobiles et d'autres machines contre des montres, et 3) de blé contre du fromage. Je ne cite cette lettre, dont on pourrait critiquer certaines assertions et peut-être même le fait-même de l'avoir écrite, tout en reconnaissant la bonne intention qui l'a dictée, que pour vous montrer le mouvement qui paraît se produire en faveur de pourparlers prochains. Sans doute, les ouvertures doivent venir des Etats-Unis, mais on peut les provoquer par des conversations préliminaires. Je crois que nos importateurs ne comprendraient pas qu'on se laisse devancer en cela par d'autres pays.

Je reconnais que la Suisse, pour négocier, sera dans une situation assez difficile puisque presque tout ce que nous produisons et fabriquons se trouve être également pro-

- 3 -

duit ou fabriqué aux Etats-Unis. Et d'autre part, notre but devant être de rétablir l'équilibre de notre balance commerciale avec les Etats-Unis en augmentant nos exportations, nous ne pourrions faire de bien grandes concessions aux Etats-Unis, tandis qu'il appartiendra à ceux-ci de réparer le dommage qui nous a été causé par leur tarif en 1930.

Mais nous sommes un marché assez important pour les matières premières américaines pour que les Etats-Unis aient intérêt, en achetant nos produits manufacturés, à augmenter notre pouvoir d'achat de ce dont nous avons besoin et que nous prenons chez eux. On signale aussi en général parmi les obstacles aux traités envisagés, la clause inconditionnelle de la nation la plus favorisée à laquelle Mr Hull tient essentiellement. L'article ci-joint du New York Times vous renseignera à ce sujet ainsi qu'à propos de divers aspects des futures négociations. Mais les difficultés du problème à résoudre n'empêchent pas d'en prévoir une solution favorable à nos intérêts.

Il me serait donc utile de savoir ce que pense à ce sujet la Division du Commerce et si je peux faire entendre au Département d'Etat, d'ailleurs bien disposé envers nous, que nous serions heureux si l'on pouvait nous comprendre dans les premiers pourparlers qui seront engagés après ceux déjà en cours. Il est important que je puisse répondre aux importateurs qui m'en parleront que le Conseil Fédéral est prêt à négocier dès que les Etats-Unis en manifesteront l'intention.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

1 annexe.

P/MB

Hans Peter
Ministre de Suisse.